



L'IMMOBILIÈRE  
DE LA LANDE  
TOUTES TRANSACTIONS

*La Confiance retrouvée !*

## Barème d'honoraires maximum

### **Notes:**

**Depuis le 1er avril 2022**, les barèmes n'ont plus à correspondre aux honoraires effectivement pratiqués mais aux honoraires maximums pour chaque type de prestations : opérations de vente, de location. Aussi, les barèmes indiquent qui a la charge de vos honoraires.

La modification de l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 prévoit désormais que le barème des honoraires affiché par le professionnel de l'immobilier devra indiquer « le prix maximum » de ses prestations afin de permettre aux consommateurs qui le souhaitent de négocier à la baisse le prix des prestations du professionnel titulaire de la carte professionnelle . Elle vise ainsi à corriger des situations où le barème affiché pouvait être considéré comme non respecté s'il était négocié à la baisse au profit du consommateur.

**IMMOBILIER TRADITIONNEL , ANCIEN ET INTERACTIF**  
**Mandats Achat / Vente / Recherche**  
**Biens d'habitations : Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain**  
**à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA**

*Nos tarifs sont exprimés en TTC, taux de TVA applicable au lieu de situation du bien mis en vente. Le barème sera supporté par le vendeur (Mandant). En cas de mandat de recherche, le barème reste inchangé et sera supporté par l'acquéreur (Mandant). L'Immobilière de La Lande et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :*

*Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location. Nos honoraires sont directement payés à L'Immobilière de la Lande et à son agent, par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une ou plusieurs factures d'honoraires dûment libellée(s) au débiteur, et suivant délégation de créance à l'agent commercial.*

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC en % du prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC Maximum de perception</b>
<b>1 € - 50 000 €</b>	<b>Forfait</b>	<b>5 000 €</b>
<b>50 001 € - 150 000 €</b>	<b>7%</b>	<b>10 500 €</b>
<b>150 001 € - 200 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>12 000 €</b>
<b>200 001 € - 800 000 €</b>	<b>5%</b>	<b>40 000 €</b>
<b>800 001 € - 1 500 000 €</b>	<b>4%</b>	<b>60 000€</b>
<b>&gt;1 500 001 €</b>	<b>Forfait</b>	<b>3%</b>

# MANDAT DE LOCATION ( Particuliers)

**Zone Tendue : 10 € TTC par m2**

**Zone Tres Tendue : 12 € TTC par m2**

**Autre zones : 8 € TTC par m2**

**Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2**

*Le montant des frais facturés par l'agence immobilière pour la visite du logement par le locataire, la création de son dossier et la rédaction du bail peut être partagé entre le locataire et le propriétaire.*

*Calcul du partage des frais d'état des lieux d'entrée*

*Lorsque l'état des lieux est fait par l'intermédiaire d'un professionnel (agent immobilier...), une partie des frais doit être payée par le locataire.*

*Toutefois, la part payée par le locataire ne peut pas dépasser :*

*La part payée par le propriétaire*

*et un montant maximum, de 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable: Surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exclus : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre..*

*Le montant payé par le locataire ne peut pas dépasser à la fois :*

*la moitié des frais facturés par l'agence immobilière*

*et un montant maximum, calculé à partir d'un prix TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable: Surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exclus : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre.. Ce prix par m<sup>2</sup> varie selon la zone où se situe le logement (zone très tendue, tendue ou non tendue).*

**IMMOBILIER COMMERCIAL**  
**Murs commerciaux, Locaux Professionnels**  
**Et Commerciaux, Droit au bail**

*Nos tarifs sont exprimés en HT, taux de TVA applicable au lieu de situation du bien mis en vente. Le barème sera supporté par le vendeur ( Mandant). En cas de mandat de recherche, le barème reste inchangé et sera supporté par l'acquéreur ( Mandant). L'Immobilière de La Lande et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus. Nos honoraires sont exprimés en euros HT et sont dus : Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location . Nos honoraires sont directement payés à L'Immobilière de la Lande et à son agent, par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d' une ou plusieurs factures d' honoraires dûment libellée(s) au débiteur , et suivant délégation de créance à l' agent commercial.*

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires HT En % du prix de vente</b>	<b>Honoraires HT Maximum de perception</b>
<b>&lt; 50 000 €</b>	<b>Forfait</b>	<b>5 000 €</b>
<b>50 001 € - 150 000 €</b>	<b>8%</b>	<b>12 000 €</b>
<b>150 001 € - 300 000 €</b>	<b>7,5%</b>	<b>22 500 €</b>
<b>300 001 € - 400 000 €</b>	<b>7%</b>	<b>28 000 €</b>
<b>400 001 €- 500 000 €</b>	<b>6,5%</b>	<b>32 500 €</b>
<b>500 001 €- 600 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>36 000 €</b>
<b>600 001 €- 800 000 €</b>	<b>5,5%</b>	<b>44 000 €</b>
<b>&gt; 800 001 €</b>	<b>Forfait</b>	<b>5%</b>

**MANDAT DE VENTE  
DE CESSION DE MURS COMMERCIAUX,  
DE FONDS DE COMMERCE  
ET CESSION DE PARTS**

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par l'acquéreur. L'Immobilière de la Lande et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés Hors taxes. Nos honoraires sont exprimés en euros HT et sont dus : Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location. Nos honoraires sont directement payés à L'Immobilière de la Lande par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une ou plusieurs factures d'honoraires dûment libellée(s) au débiteur, et suivant délégation de créance à l'agent commercial.

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires HT En % du prix de vente</b>	<b>Honoraires HT Maximum de perception</b>
<b>&lt;50 000 €</b>	Forfait	<b>5 000 €</b>
<b>50 001 € - 300 000 €</b>	7%	<b>21 000 €</b>
<b>300 001 € - 500 000 €</b>	6%	<b>30 000 €</b>
<b>500 001 € - 800 000 €</b>	5%	<b>40 000 €</b>
<b>800 001 € - 1 500 000 €</b>	4%	<b>60 000 €</b>
<b>&gt; 1 500 001 €</b>	Forfait	<b>3%</b>

**MANDAT DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL**

*Les honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers sont à la charge exclusive du locataire. Honoraires en % : 8% HT du loyer annuel hors charges.*